



Signature compromis de vente

Par **calix**, le **09/04/2013** à **21:30**

Bonsoir,

voilà 15 jours, nous (les vendeurs) avons signé un compromis de vente suite à la visite via une agence de potentiels acquéreurs pour la vente de notre appartement.

A ce jour les acquéreurs n'ont toujours pas signé ce compromis malgré nos appels quotidien au près de l'agence en prétextant qu'il signerait le lendemain sauf qu'à ce jour le compromis n'est toujours pas signé de leur part. Dans ces conditions, avons-nous le droit de procéder à l'annulation de ce compromis par une mise en demeure, car pendant ce temps là nous refusons des visites qui elles, pourraient aboutir.

En vous remerciant pour l'aide que vous pourrez m'apporter.

Cordialement,